



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 18 novembre 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Économie au sujet de l'étude Rifkin.

Jeremy Rifkin, futurologue américain, projette qu'en 2050, l'ensemble du parc automobile luxembourgeois soit à émission zéro. Pour y arriver, plus aucun véhicule autre qu'électrique ne devrait pouvoir être immatriculé au Luxembourg à partir de 2025.

Au vu de ce qui précède, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Monsieur le Ministre considère-t-il ce scénario comme étant réaliste, sachant que le Luxembourg n'a que très peu d'influence sur les constructeurs automobiles ?
- Monsieur le Ministre dispose-t-il d'une étude d'impact sur le secteur des distributeurs automobiles luxembourgeois d'une telle décision ?
- Ne plus permettre l'immatriculation de véhicules autres qu'électriques n'est-il pas contraire au principe de la libre circulation des marchandises voire à la liberté de commerce ?
- Comment empêcher par ailleurs des véhicules non électriques immatriculés à l'étranger d'entrer sur le territoire luxembourgeois ? Si tel n'est pas possible, l'interdiction d'immatriculation de véhicules autres qu'électriques au Luxembourg ne revient-elle pas à discriminer, directement, sinon indirectement les résidents du Luxembourg ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Laurent Mosar
Député

Gilles Roth
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 18 novembre 2016

Objet : Question parlementaire n° 2571 du 18.11.2016 de Monsieur le Député Gilles Roth et
de Monsieur le Député Laurent Mosar

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un
mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés